

Le Conference Board du Canada

États financiers consolidés
31 mai 2021



Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils contiennent des montants fondés sur des estimations et le recours au bon jugement. La direction a veillé à ce que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière, à tous les égards importants, et elle s'est assurée que l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel concorde avec celle qui contiennent les états financiers consolidés.

Le Conference Board du Canada [l'«organisme»] s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif appropriés et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et suffisamment protégés.

Par l'entremise de son comité des finances et d'audit, le conseil d'administration [le «conseil»] de l'organisme a la responsabilité de passer en revue et d'approuver les états financiers consolidés et de voir à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière.

Le comité des finances et d'audit est nommé par le conseil d'administration et est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de l'organisme. Le Comité des finances et d'audit rencontre périodiquement la direction et les auditeurs externes pour discuter du contrôle interne, des questions d'audit et des questions liées à l'information financière afin de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de ses responsabilités. Le Comité des finances et d'audit passe en revue les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs externes et fait des recommandations au conseil quant à la nomination des auditeurs externes ou au renouvellement de leur mandat. Le Comité des finances et d'audit fait part de ses conclusions au conseil, qui en tient compte en vue d'approuver la publication des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes, conformément aux normes canadiennes d'audit, lesquels ont librement accès au Comité des finances et d'audit.



Susan Black
Présidente et chef de la direction



Julie Duval
Chef des services financiers

Le 26 octobre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Conference Board du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du **Conference Board du Canada** [l'«organisme»], qui comprennent le bilan consolidé au 31 mai 2021, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'évolution de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du bilan consolidé de l'organisme au 31 mai 2021, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'organisme pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 26 octobre 2021

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Le Conference Board du Canada

Bilan consolidé

[en milliers de dollars]

Au 31 mai

	2021	2020
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	3 444	2 674
Comptes débiteurs <i>[note 8]</i>	1 638	1 948
Placements à la juste valeur <i>[note 3]</i>	10 786	9 879
Charges payées d'avance	569	364
Actifs détenus en vue de la vente, montant net <i>[note 4]</i>	3 457	—
Total de l'actif à court terme	19 894	14 865
Immobilisations corporelles et actifs incorporels, montant net <i>[note 4]</i>	1 195	3 469
	21 089	18 334
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer <i>[note 5]</i>	2 524	3 016
Produits reportés <i>[note 6]</i>	6 572	7 006
Total du passif à court terme	9 096	10 022
Actif net		
Non affecté	11 849	8 168
Affecté au fonds de réserve pour la recherche <i>[note 7]</i>	144	144
Total de l'actif net	11 993	8 312
	21 089	18 334

Voir les notes afférentes

Au nom du conseil d'administration,


Administrateur


Administrateur

Le Conference Board du Canada

État consolidé des résultats

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mai

	2021	2020
	\$	\$
Produits		
Recherche	12 218	13 310
Rassemblements	3 924	5 064
Éducation	176	2 952
International	1 743	3 099
Publications	5 477	5 952
Produits bruts	23 538	30 377
Produits d'intérêts et autres	926	328
	24 464	30 705
Charges		
Charges directes et indirectes liées aux programmes	12 161	18 560
Charges organisationnelles	10 326	11 403
Amortissement	885	931
	23 372	30 894
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges, avant l'élément suivant	1 092	(189)
Subvention gouvernementale <i>[note 8]</i>	2 589	495
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	3 681	306

Voir les notes afférentes

Le Conference Board du Canada

État consolidé de l'évolution de l'actif net

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mai

	Non affecté	Affecté au fonds de réserve pour la recherche [note 7]	Total 2021	Total 2020
	\$	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	8 168	144	8 312	8 006
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	3 681	—	3 681	306
Actif net à la fin de l'exercice	11 849	144	11 993	8 312

Voir les notes afférentes

Le Conference Board du Canada

État consolidé des flux de trésorerie

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mai

	2021	2020
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	3 681	306
Ajouter (déduire) les éléments sans effet de trésorerie		
Profit latent sur placements	(309)	(129)
Amortissement	885	931
	<u>4 257</u>	<u>1 108</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	(876)	724
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>3 381</u>	<u>1 832</u>
Activités de placement		
Acquisitions nettes de placements	(598)	(1 195)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(2 013)	(5)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(2 611)</u>	<u>(1 200)</u>
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	770	632
Trésorerie au début de l'exercice	2 674	2 042
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>3 444</u>	<u>2 674</u>

Voir les notes afférentes

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2021

1. Constitution en personne morale et objectifs

Le Conference Board du Canada [l'«organisme»] est constitué en personne morale en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* sous le nom AERIC Inc. Organisme de bienfaisance sans capital-actions, il est exonéré d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Une licence annuelle avec The Conference Board, Inc. régit l'utilisation de la raison sociale de l'organisme.

L'organisme vise exclusivement les fins charitables, scientifiques ou éducatives suivantes :

- a) effectuer des recherches et des études scientifiques impartiales dans le domaine des affaires, de l'économie ou des affaires publiques, et, par l'entremise de périodiques et d'autres publications, communiquer les résultats de ces activités à ses membres et à d'autres personnes, à des entreprises, sociétés, associations, établissements d'enseignement ou autres, au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux ainsi qu'à leurs ministères, bureaux ou organismes, de même qu'au grand public;
- b) compiler, analyser et diffuser de l'information impartiale et non partisane portant sur la conjoncture économique et l'expérience de gestion au Canada et ailleurs;
- c) organiser des rassemblements scientifiques et éducatifs faisant intervenir, notamment, des cadres et des spécialistes professionnels, afin de débattre de questions commerciales, de questions économiques ou d'affaires publiques;
- d) participer à la formation professionnelle et éducative des cadres, et, de manière générale, encourager et promouvoir l'essor de l'industrie canadienne.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* [le «Manuel»].

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Conference Board du Canada et ceux de l'Institut Niagara, renommé en NAERIC Centre for International Studies, lui-même un organisme sans but lucratif qui offre aux cadres des cours de perfectionnement en leadership. La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser la participation de 50 % de l'organisme dans les coentreprises The Directors College et l'Institut du Québec. Les soldes et opérations intragroupes importants sont éliminés au moment de la consolidation.

NAERIC Centre for International Studies a cessé ses activités le 31 mai 2020. En outre, les coentreprises avec l'Institut du Québec et The Directors College ont pris fin le 31 décembre 2019.

Le Conference Board du Canada

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2021

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

La comptabilisation au fil du temps des produits de recherche et de projets internationaux repose sur le pourcentage estimatif des travaux réalisés, qui est calculé en fonction des coûts engagés, ou sur les tarifs contractuels indiqués dans les contrats non à prix fixe.

Les produits des services payants, y compris les rassemblements et les formations, sont comptabilisés en fonction du moment où le service est fourni. Les adhésions à un conseil sont comptabilisées au prorata de la durée de l'adhésion, selon le nombre de réunions par année.

Les abonnements à des publications sont comptabilisés au prorata de la durée de la période d'abonnement.

Les activités liées aux rassemblements comprennent les conférences et les conseils.

L'excédent des montants facturés sur les produits constatés pour la recherche, les rassemblements, l'éducation, les projets internationaux et les publications est comptabilisé à titre de produits reportés.

Les revenus de placement, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice, se composent des intérêts créditeurs, des produits de dividendes, des profits ou des pertes réalisés à la vente de placements et des variations des profits latents ou des pertes latentes sur les placements.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Immobilisations corporelles

Immeubles	40 ans
Aménagements d'immeubles	5 à 20 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Serveurs informatiques	6 ans
Matériel informatique	3 ans

Actifs incorporels

Logiciels	2 ans
Technologies de système	5 ans

Les charges de développement des technologies de système conçues à l'interne qui sont directement attribuables au projet et qui sont assorties d'avantages économiques futurs ont été comptabilisées à mesure qu'elles ont été engagées, et l'amortissement commencera au cours de la période où l'actif deviendra opérationnel.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel ne contribue plus à la capacité de l'organisme de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2021

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont classés comme détenus en vue de la vente lorsque la direction s'est engagée à poursuivre un plan, que l'actif est disponible à la vente immédiatement dans son état actuel, qu'un programme actif de recherche d'un acquéreur a été entrepris, que la vente est probable et devrait répondre, dans un délai d'un an, aux critères de constatation des ventes, que l'actif fait l'objet d'efforts de vente soutenus et est offert à un prix qui est raisonnable et qu'il est peu probable que le plan sera modifié de façon significative ou abandonné. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et ne sont plus amortis.

Charges à payer

Les charges à payer comprennent des provisions qui sont comptabilisées lorsque l'organisme a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, dans la mesure où le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les charges liées aux provisions sont présentées à l'état consolidé des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent la valeur comptable des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

La trésorerie et les placements sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition des instruments financiers qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats.

L'organisme comptabilise les débiteurs et les créditeurs et les charges à payer à leur juste valeur approximative étant donné leur nature à court terme.

Conversion de devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges d'exploitation sont convertis aux taux de changes en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes découlant de ces conversions sont inclus dans les produits, sauf s'ils ont trait aux placements, auquel cas ils sont comptabilisés de la même façon que les revenus de placement.

Trésorerie

La trésorerie se compose des dépôts à des fins d'exploitation courante. La trésorerie et les placements détenus à des fins d'investissement plutôt qu'à des fins d'exploitation sont classés comme des placements.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2021

3. Placements

	2021		2020	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et certificats de placement garanti	1 813	1 811	2 338	2 338
Actions canadiennes	1 803	1 515	788	775
Actions américaines et autres	2 191	1 638	1 983	1 481
Obligations	4 979	4 859	4 770	4 643
	10 786	9 823	9 879	9 237

L'organisme gère son portefeuille de placement selon une politique de placement qui établit des cibles au chapitre de la composition des actifs, approuvées par le conseil d'administration.

Le rendement à l'échéance des obligations varie entre 1,25 % et 6,63 % [0,5 % et 6,63 % en 2020]. Elles viennent à échéance entre juin 2021 et avril 2078 [juin 2020 et avril 2078 en 2020].

Les certificats de placement garanti offrent un rendement à l'échéance variant entre 0,55 % et 3,4 % [2,1 % et 3,4 % en 2020] et viennent à échéance entre octobre 2021 et mai 2024 [octobre 2020 et mai 2024 en 2020].

Risque de marché

Les risques de marché comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de prix et le risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la valeur des placements. Puisque les placements portant intérêt de l'organisme ne génèrent pas de montants d'intérêt importants, les variations des taux d'intérêt du marché n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de l'organisme.

Risque de prix

Le risque de prix découle de transactions portant sur des titres de capitaux propres et des obligations. L'organisme risque de subir une perte en raison des fluctuations à ce titre. Il réduit donc ce risque au moyen de contrôles visant à surveiller et à limiter les niveaux de concentration.

Risque de change

Le risque de taux de change découle des profits ou des pertes attribuables aux fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les actions étrangères détenues par l'organisme sont libellées. Selon la pondération cible de la composition de l'actif qui suit la politique interne sur les placements, les placements en devises représentent 20 % [20 % en 2020] de l'ensemble du portefeuille de placement. Puisque l'organisme surveille étroitement la composition de ses placements, les variations des taux de change n'ont pas d'incidence significative sur ses résultats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2021

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne puisse satisfaire ses besoins de liquidité en temps voulu et de manière efficiente. L'organisme harmonise l'échéance de ses placements et de ses sorties de trésorerie prévues et, par conséquent, ce risque financier est négligeable.

4. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Actifs détenus en vue de la vente				
Terrain	2 271	—	2 271	621
Immeuble	4 240	3 274	966	1 063
Aménagements d'immeuble	799	598	201	249
Mobilier et matériel	522	503	19	29
	7 832	4 375	3 457	1 962
Immobilisations corporelles				
Serveurs informatiques	635	634	1	14
Matériel informatique	1 171	1 035	136	151
	1 806	1 669	137	165
Actifs incorporels				
Logiciels	215	144	71	85
Technologies de système	3 140	2 153	987	1 257
	3 355	2 297	1 058	1 342
	12 993	8 341	4 652	3 469

Comme l'organisme a décidé de devenir un organisme entièrement virtuel, le terrain, l'immeuble et les aménagements d'immeuble ainsi que le mobilier et matériel sont détenus en vue de la vente. La vente de ces actifs a été clôturée le 8 septembre 2021.

Par conséquent, ces actifs détenus en vue de la vente de 3 457 \$ ont été reclassés dans un poste distinct du bilan consolidé au 31 mai 2021, et aucune perte n'a été comptabilisée au moment du reclassement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2021

5. Restructuration

Au cours des deux dernières années, l'organisme a mis en place un programme de restructuration afin de réorienter ses activités. Le programme de restructuration a été achevé le 31 mai 2019. Le solde de la provision pour restructuration est de néant pour 2021 [127 \$ pour 2020] et est compris dans les comptes créditeurs et charges à payer.

En outre, les autres montants à payer pour les coûts de cessation d'emploi s'élèvent à 229 \$ en 2021 [353 \$ en 2020].

6. Produits reportés

	2021	2020
	\$	\$
Recherche	2 084	1 423
Rassemblements	2 009	2 208
Éducation	89	—
International	—	911
Publications	2 390	2 464
	6 572	7 006

7. Fonds de recherche

Bien qu'il ne soit soumis à aucune exigence externe en matière de capital, l'organisme maintient un fonds pour la recherche grevé d'affectations d'origine interne. Ce fonds est destiné à financer des projets qui sont au cœur de la mission de l'organisme et des intérêts de la population qu'il sert. Le conseil approuve tous les projets qui sont financés à même le fonds. Au cours des exercices 2021 et 2020, aucune somme n'a été affectée au fonds. De plus, une somme de néant [néant en 2020] a été prélevée du fonds pour lancer des projets de recherche. Au 31 mai 2021, le solde du fonds s'établissait à 144 \$ [144 \$ en 2020].

8. Aide gouvernementale

En réponse aux répercussions économiques négatives de la COVID-19, différents programmes gouvernementaux ont été annoncés afin d'offrir une aide financière aux entreprises touchées. L'organisme a déterminé qu'il était admissible à la Subvention salariale d'urgence du Canada qui fait partie du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. Pour l'exercice clos le 31 mai 2021, l'organisme a comptabilisé des subventions salariales de 2 589 \$ [495 \$ en 2020] en vertu du programme susmentionné. Les subventions qui n'ont pas encore été reçues ont été comptabilisées dans les comptes débiteurs au bilan consolidé.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 2020 ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'état financier consolidé adoptée au cours de l'exercice considéré.